

DOSSIER DE SOLLICITATION POUR LA REALISATION D'UN RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GERE PAR ESS POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE DE PUISSANCE COMPRISE ENTRE 36kVA et 250 kVA

(particulier, professionnel ou collectivités)

PRESENTATION et FORMULAIRE DE DEMANDE



**ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSEL**

Version : Mars 2020 V.2

Nombre de pages : 5

FOR-TECH-047

- **Détail de la dernière mise à jour :**
 - Ajout renseignement adresse mail
 - Modification de mise en page
- **Documents associés et annexes :**

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de raccordement.

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à utiliser pour formaliser la demande. Ce formulaire à renvoyer à nos services à l'adresse indiquée sur celle-ci et accompagnée des pièces requises.

La précision et la complétude des informations transmises pour la demande conditionnent le délai de réponse de nos services. Une demande trop imprécise risque en effet de ne pas être exploitable en l'état et de nécessiter une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces sur un support informatisé (photos numériques, numérisation de document papier etc) et ce, par e-mail à l'adresse électronique mentionnée sur la fiche de renseignement.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur ESS d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Seules les pages 3 à 5 du formulaire, avec date et signature, sont à retourner avec les pièces demandées.

ETAPE 1: Emission de la demande :

Envoi du formulaire de demande pour une demande de raccordement, le formulaire comprend les pièces-jointes énumérées ci-dessous (en page 5).

Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par les services.

Dès le dossier considéré comme complet, un chargé d'affaires est affecté à la demande de raccordement.

ETAPE 2: Réception d'une Proposition Technique et Financière (devis accompagné des conditions particulières).

Celle-ci est établie après la réalisation par ESS d'une visite terrain, d'une étude électrique, l'analyse et l'application des textes juridiques en vigueur (notamment le Code de l'énergie et autres prescriptions réglementaires), le chiffrage de la solution du GRD.

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de recevabilité du dossier complet. Ce délai **maximum de réalisation de la PTF est de 3 mois**.

Le délai de validité de la PTF est de 3 mois.

La PTF détaille les travaux à la charge d'ESS et ceux à la charge du demandeur.

ETAPE 3: Réalisation des travaux.

Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et conditions particulières éventuelles, et fourniture de l'ensemble des documents demandés (Consuel, AAT, Fiche souscription choix acheminement,...), les travaux peuvent être programmés. A l'issue des travaux, le dossier est soldé.

Formulaire de demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité géré par ESS, pour une installation individuelle de consommation de puissance comprise entre 36 kVA et 250 kVA, raccordé au réseau basse tension (particulier, professionnel ou collectivité)

Fiche de renseignement à retourner et devant être dûment complétée

Référence interne : N° d'affaire :

Demandeur	
Demandeur	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Collectivité
NOM (Particulier ou Professionnel / Société)	
Dans le cas « Professionnel / Société » : n° SIRET	
Code activité NAF/NACE	
Coordonnées du Demandeur	Adresse
	Nom de l'interlocuteur sur le site
	Qualité
	Adresse mail
	Téléphone
Coordonnées pour envois des devis / factures liés au raccordement	Adresse
	Nom de l'interlocuteur
	Qualité
	Adresse mail
	Téléphone

Intervenants chantier	
Coordonnées du Maître d'oeuvre <input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Bureau d'Etudes <input type="checkbox"/> Constructeur	Raison Sociale
	Nom Interlocuteur
	Adresse / CP / Ville
	Téléphone Mobile
	Adresse mail
Coordonnées de l'installateur (électricien)	Raison Sociale
	Nom Interlocuteur
	Adresse / CP / Ville
	Téléphone Mobile
	Adresse mail

Installation

- Nouvelle Installation
 Modification de raccordement: détail.....
 Installation existante → Référence PDL :
 Type de contrat (Mono/Tri et Puissance):.....

Point de livraison	N° Parcelle	
	Adresse CP / Ville	

Projet de construction

- OUI, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc)

Si oui : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme de votre projet

- NON, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme

Projet de Raccordement

Raccordement individuel :

- Domestique individuel
 Professionnel, Entreprise ou Collectivité publique:
 Activité.....

PALIER TECHNIQUE DE RACCORDEMENT : (Cf barème du distributeur pour la facturation des raccordements)

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA :

- Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
 Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
 Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.

Cette puissance de raccordement demandée ainsi que la puissance souscrite devront être identiques dans votre contrat de fourniture.

La puissance de raccordement se déduit de l'intensité maximale que l'utilisateur souhaite soutirer au Réseau Public de Distribution. C'est un des paramètres déterminants qui permet à ESS de mener les études techniques nécessaires au raccordement. Si, à l'avenir, les besoins de puissance dépassent cette puissance de raccordement, les éventuels travaux d'adaptation du réseau desservant l'Installation seront à la charge de l'utilisateur.

PUISSANCE DE SOUSCRIPTION:

La puissance de souscription ne peut excéder la Puissance de Raccordement. Pour déterminer la puissance de souscription, vous devez analyser vos besoins et la façon dont vous utilisez l'électricité dans votre activité.

Puissance de souscription envisagée (kVA)

Le CCPI doit être accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. Le coffret de contrôle commande est positionné à côté du CCPI dans une armoire, accessible depuis le domaine public.

PRECISIONS SUR LES APPAREILS ELECTRIQUES DE VOTRE INSTALLATION

La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre Installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières, il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

Vos Installations comportent :

autoproduction : Oui Non

pompes à chaleur : Oui Non

appareils de radiologie : Oui Non

climatisation : Oui Non

machines à souder : Oui Non

chaudière électrique : Oui Non

ascenseur ou monte-charge : Oui Non

onduleur de puissance : Oui Non

engins de levage (pont roulant) : Oui Non

nombre important d'ordinateurs : (PC) Oui Non

concasseur : Oui Non

compresseur de fluides : Oui Non

AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Y a t'il un autre projet en lien avec cette demande de raccordement? Oui Non

Si oui, préciser:

Délai

Date de mise en service souhaitée :

Observations, remarques, complements:

Pour nous permettre d'établir une proposition technique et financière pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire (pages 3 à 5) dûment complété (éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien), **accompagné obligatoirement:**

- d'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle (au format DWG si plan informatique)
- du plan de masse concernant votre projet (au format DWG si plan informatique)
- d'une copie de l'autorisation d'urbanisme accordée (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...) si votre projet y est soumis
- une copie du mandat ou de l'autorisation du tiers représentant le demandeur
- (recommandé) une photo du terrain à raccorder avec implantation souhaitée des coffrets

à l'adresse suivante :

Energie Services de Seyssel – Service Bureau d'Etudes
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY

Ou cas échéant Documents à retourner par courrier électronique: guichet-raccordement@es-seyssel.com

La signature de cette demande vaut engagement.

Date : Nom/Entreprise :

Signature (le demandeur du raccordement ou le tiers habilité) :